



PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AOUT 2020

L'an Deux Mille Vingt, le Dix Août, à 18 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent BELSOLA, Maire.

Etat des présents :

PRÉSENTS :

Mesdames : Rosalba CERBONI; Monique MALARET; Fatima LOUDIYI; Martine GALLINA; Evelyne SANTORU-JOLY; Martine MULLER; Aurélie GUIRAMAND; Marie-France NUNEZ; Floriane SOTTA; Réhila CADI

Messieurs : Laurent BELSOLA; Akrem M'HAMDI; Houssine REHABI; Gilbert CANERI; Jean-Louis N'GUYEN; Mohamed LADJAL; Claude BERNEX; Marc DEPAGNE; Louis FERNANDEZ; Cédric FELICES

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Mesdames : Evelyne SANCHEZ; Nathalie CHOROT-VASSALLO; Magali GIORGETTI

Messieurs : Eric CAPARROS; Christian TORRES

EXCUSÉS

Mesdames : Virginie PEPE; Hanna REZAIGUIA

Messieurs : Stéphane DIDERO; Jeannot CASANO; Pascal SPANU; David GUIOT; Patrice CHAPELLE; Elyes M'HAMDI

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum étant atteint, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, **M. Jean-Louis N'GUYEN, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées..**

Monsieur le maire informe que suite à la démission de Mme MIGEOT de la liste Agir ensemble pour Port-de-Bouc, Monsieur Jeannot CASANO est appelé à la remplacer et devient donc notre 33^{ème} conseiller municipal. Le préfet est informé de cette nouvelle modification du tableau du Conseil Municipal de la Ville de Port-de-Bouc.

POINT N°1

DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Par Jugement en date du 23 juillet 2020, le Tribunal Administratif de Marseille a annulé l'élection des suppléants en date du 10 juillet 2020 au motif que la liste des délégués proposés ne présentait pas de manière alternative des candidats de chaque sexe.

Constitution du Bureau électoral

Conformément à l'article R 133 du Code Electoral, le Bureau électoral chargé de veiller au déroulement de cette élection a été composé de la manière suivante :

Le Président : Monsieur le Maire

4 membres du Conseil Municipal présents

2 membres parmi les plus âgés : BERNEX /SANTORU

2 membres parmi les plus jeunes : LADJAL / GUIRAMAND

Lecture des dispositions réglementaires

Avant de procéder au vote Monsieur le maire laisse prendre connaissance d'extraits des textes qui régissent la présente élection (extraits remis à chaque conseiller municipal) :

La Commune de Port-de-Bouc doit élire 9 délégués suppléants, tous les conseillers municipaux de l'assemblée sont désignés délégués de droit.

PRESENTATION DES DIFFERENTES LISTES

La liste Port-de-Bouc Toujours de l'avant a présenté une liste paritaire de 9 noms :

BAESA Jean-Louis

RAUX Marie-Hélène

GIORGETTI René

Monsieur le Président donne lecture des personnes élues « Suppléants » :

BAESA Jean-Louis / RAUX Marie-Hélène / GIORGETTI René / DOMINI née BOUCHIKHI Chérifa / NOUGUE Alain / CASSANDRI née GERARD Laurence / NUNEZ Denis / SENANEDJ née AMROUCHE Naïma / JOVENET Éric

A l'issue de cette lecture, Monsieur le Président s'adresse à chaque président de groupe afin de s'assurer que les suppléants ainsi élus ont tous accepté le mandat pour lequel ils se sont présentés.

Liste PDB toujours de l'avant :

Mme CERBONI, au nom de la liste Port de Bouc toujours de l'avant, informe le président de séance que l'ensemble des délégués suppléants élus a accepté le mandat pour lequel ils se sont présentés.

Choix de la liste des suppléants par les délégués de droit

Les conseillers municipaux qui sont délégués de droit doivent faire connaître après le scrutin le jour même de l'élection, la liste sur laquelle seront désignés les suppléants qui les remplaceront en cas d'empêchement.

Monsieur le Président propose donc d'enregistrer dès maintenant que les conseillers municipaux déclarent :

- Pour les élus de la majorité ; suppléants à désigner sur la liste PDB toujours de l'avant
- Pour l'opposition dans la mesure où vous n'avez pas présenté de candidats et que personne n'a été élu, vous avez la possibilité, si vous le souhaitez en cas d'absence de désigner un représentant de la liste élue

Information de la désignation des remplaçants des conseillers municipaux ayant d'autres mandats électifs

Conformément aux dispositions des articles L 287 et R 134 du Code Electoral, le maire informe que Mme SANTORU disposant d'un autre mandat électif a présenté un remplaçant pour la représenter comme délégué du Conseil Municipal pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2020.

Il s'agit de Monsieur Roland JOLY.

Signature du PV

Le Bureau électoral et le secrétaire de séance sont invités à signer le PV.

POINT N°3

N° 2020-94

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES CENTRES SOCIAUX –
RECTIFICATION DE DELIBERATION N°2020-57 DU 30 JUIN 2020**

Rapporteur : LAURENT BELSOLA

Par Délibération n°2020-57, la Commune de Port-de-Bouc a procédé à la désignation de deux représentants du Conseil Municipal au sein des Centres Sociaux.

Or, il s'avère qu'une erreur matérielle s'est glissée.

En effet, les noms de deux candidats et de deux représentants élus au sein de ces Associations ont été intervertis lors de la rédaction de la délibération.

Il convient donc de rectifier les noms des candidats et des représentants élus au sein de ces Associations.

Pour rappel, ladite délibération était rédigée ainsi :

- *Candidats présentés par la liste " **PORT DE BOUC TOUJOURS DE L'AVANT**"*

Centre social Jacques BREL - Jean-Louis NGUYEN - Gilbert CANERI

Centre social Nelson MANDELA - Mohamed LADJAL - Rosalba CERBONI

Centre social F Menot - Akrem M'HAMDI - Magali GIORGETTI

Centre social Lucia TICHADOU - Éric CAPARROS - Marie-France NUNEZ

Les noms de Monsieur LADJAL et de Mme NUNEZ ont été malencontreusement intervertis lors de la rédaction de la délibération.

Aussi, est-il proposé au Conseil Municipal de prendre acte de cette erreur matérielle et de corriger le libellé de ladite délibération.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rapporte les informations suivantes :

1°/ Les DÉCISIONS (n^{OS} 2020-36 à 2020-43) prises depuis la dernière séance du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 et mises à disposition lors de la consultation des dossiers du Conseil Municipal de cette séance :

N°2020-36 du 15/07/2020

Marché 20TRA09 Travaux de peinture sur la commune de Port de Bouc

N°2020-37 du 15/07/2020

Marché 20TR 04 Travaux de rafraîchissement Groupe Menot lot 1 façade, lot 2 peinture, lot 3 électricité et lot 4 plomberie

N°2020-38 du 17/07/2020

Marché 20TRA02 Aménagement voirie, parking sardinades

N°2020-39 du 20/07/2020

Marché 20TRA10 Travaux dans les écoles 2020 (peinture isolation menuiserie serrurerie étanchéité)

N°2020-40 du 03/07/2020

Marché 20TRA05 Tableaux numériques interactifs écoles maternelles

N°2020-41 du 22/07/2020

Autorisation de défendre la commune : Préfet Bouches du Rhône c/commune Port de Bouc : désignation de délégués suppléants – élections sénatoriales

N°2020-42 du 30/07/2020

Bail d'habitation Bloc 2 Paul Langevin N°16

N°2020-43 du 07/08/2020

Marché 20FCS16 Fourniture de livres non scolaires imprimés et numériques pour la médiathèque

Ainsi fait et délibéré à Port de Bouc, le 10 Août 2020

Le Maire de Port de Bouc

Laurent BELSOLA

(Signé)